



Le Président,

Madame Nathalie HOMOBONO
Directrice Générale de la DGCCRF
Ministère de l'Economie,
de l'Industrie et de l'Emploi
59 boulevard Vincent Auriol
75013 PARIS

N/Réf. : MC/SA/CJ/200907267

Paris, le 16 juillet 2009

Objet : insertion coordonnées annuaires

Madame la Directrice Générale,

Notre profession est confrontée depuis maintenant plusieurs années aux pratiques malveillantes de certaines sociétés proposant l'insertion de coordonnées professionnelles dans des annuaires imprimés.

Les documents reçus, dont la présentation est ambiguë, s'apparentent à une simple vérification de coordonnées, alors qu'en fait, il s'agit d'amener le professionnel à signer une commande ferme d'insertion dans un annuaire dont la diffusion et l'utilité n'est pas toujours démontrée. Le professionnel se retrouve alors engagé pour plusieurs années, contre sa volonté, et le prix demandé est souvent extrêmement prohibitif.

Nous ne cessons d'alerter nos adhérents sur ces pratiques et les incitons à porter plainte auprès de vos services. Toutefois, nous constatons que le nombre de médecins arnaqués ne fait qu'augmenter.

La DGCCRF et le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales s'étaient saisis du dossier en 2003. Un message d'alerte et des conseils avaient été diffusés via le site internet du Ministère. Or malgré cela, le problème des arnaques à l'annuaire n'a fait que s'amplifier.

Ainsi la CSMF souhaiterait connaître les mesures prises par la DGCCRF pour permettre d'y mettre un terme définitif.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à ma sincère considération.

Docteur Michel CHASSANG

être
défendu
savoir
où on va
s'informer
être
solidaire
agir plutôt
que subir
se battre
être
entendu
se former
croire en
l'avenir